28.—Sur recommandation du Surintendant des Achats et des Ventes, et

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De défendre formellement aux employés des divers ateliers et bureaux de la Ville de recevoir les commis-voyageurs, solliciteurs, vendeurs, ou autres personnes qui vont offrir leurs marchandises.

29.—Soumise une communication du Secrétaire de la Fédération des Club Municipaux Ouvriers, au sujet du vote des crédits nécessaires pour un "referendum".

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'informer que cette question est sous considération.

30.—Son Honneur le Maire informe le Bureau qu'il a permis à la Commission du Hâvre de laisser sur le flanc de l'Ile Sainte-Hélène, pour hivernement, une barge qui avait sombré dans le fleuve, à condition que ladite barge soit enlevée dès les premiers jours du printemps.

31.—Proposé par M. le Commissaire Ainey, appuyé par M. le Commissaire McDonald,

Que M. John P. Lyons soit nommé gardien du bain du quartier Saint-Joseph, au salaire fixé au budget pour cette position.

Proposé en amendement par M. le Commissaire Côté, appuyé par M. le Commissaire Hébert,

Que M. J. H. Prévost soit nommé à ladite position.

L'amendement étant mis aux voix, le Bureau se partage,

Pour: MM. Côté et Hébert.

Contre: MM. McDonald et Ainey.

Son Honneur le Maire ayant voté dans l'affirmative, l'amendement est approuvé, et il est

Résolu: En conséquence.

32.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: Que M. Patrick Tobin soit nommé assistant-gardien et chauffeur du bain du quartier Saint-Joseph, au salaire voté au budget pour cette position, pourvu qu'il soit établi que M. Tobin parle suffisamment le français pour les besoins de la position.

33.—Soumis le dossier, au sujet de la réclamation de M. W. S. Lea, pour honoraires, en rapport avec l'étude et la préparation d'un rapport, sur l'enlèvement et la réduction des déchets.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: De référer au Département en Loi (Réclamations), pour savoir si la Ville est responsable du paiement de ces honoraires, en équité ou en droit.

34.—Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: Que la séance soit ajournée à vendredi, le 18 courant, à 3.00 hrs p.m.

L. N. SENECAL,
Secrétaire

28.—On the recommendation of the Purchasing and Sales Agent, and

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the employees of the different shops and City offices be formally forbidden to receive commercial travellers, solicitors, sellors, or other persons who come and offer their goods.

29.—Submitted a communication from the Secretary of "La Fédération des Clubs Municipaux Ouvriers" re voting appropriations required for a referendum.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That said association be informed that the question is being considered.

30.—His Worship the Mayor informed the Board that he had allowed the Board of Commissioners to leave near the shore of St. Helen's Island, during the winter, a barge which had foundered in the river, on condition that said barge be removed early in the spring.

31.—Commissioner Ainey, seconded by Commissioner McDonald, moved

That Mr. John P. Lyons be appointed caretaker of the St. Joseph Ward's bath, at the salary fixed in the budget for the said position.

Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, moved in amendment

That Mr. J. H. Prévost be appointed to the said position.

The amendment being put, the Board divided:

Yeas: Messrs. Côté and Hébert.

Nays: Messrs. McDonald and Ainey.

His Worship the Mayor having voted in the affirmative, the amendment was carried and it was

Resolved: Accordingly.

32.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That Mr. Patrick Tobin be appointed assistant caretaker and stoker at the St. Joseph Ward's bath at the salary voted in the budget for said position, provided that it be established that Mr. Tobin has such knowledge of the French language as the discharge of the duties of the said position may require.

33.—Submitted the documents anent Mr. W. S. Lea's claim for fees, in connection with the preparation of a report, re removal and reduction of garbage.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department (Claims Branch), in order to know if the City is held to pay said fees in equity or in law.

34.—On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That this meeting be adjourned until Friday the 18th instant, at 3 p.m.

L. N. SENECAL,
Secretary.